



GRAND CONSEIL

de la République et canton de Genève

M 3199

Signataires : Jean-Marc Guinchard, Patricia Bidaux, Jacques Blondin, Alia Chaker Mangeat, Sébastien Desfayes, François Erard, Christina Meissner, Souheil Sayegh, Yves Magnin, Anne Carron

Date de dépôt : 26 janvier 2026

Proposition de motion

Comment ne pas démotiver les entreprises formatrices

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la formation professionnelle duale est un pilier de l'employabilité des jeunes, de l'insertion professionnelle et de la compétitivité économique du canton ;
- que les entreprises assument un coût substantiel pour former des apprenties et apprentis ;
- que la société dans son ensemble bénéficie de cet effort, par l'intégration professionnelle des jeunes et l'élévation des compétences, qui permet à notre canton d'offrir des conditions de travail élevées ;
- que le recrutement par l'Etat de personnes directement à la fin de leur apprentissage en entreprise peut créer une distorsion de concurrence et fragiliser l'incitation des entreprises à former et réduire l'offre de places d'apprentissage ;
- qu'une politique de recrutement étatique équilibrée doit permettre à l'Etat de pourvoir à ses besoins en compétences sans désorganiser l'écosystème ou décourager les entreprises à maintenir et développer l'offre de formation ;
- qu'une meilleure coordination entre le secteur public et les entreprises est nécessaire pour garantir l'engagement des entreprises dans l'effort de formation professionnelle ;

- que la transparence des pratiques de recrutement et de leurs effets sur la formation professionnelle est une condition de confiance et de légitimité,

invite le Conseil d'Etat

- à présenter un état de la situation en matière de recrutement de personnes à l'issue de leur formation professionnelle par le petit et grand Etat, afin de connaître le nombre de personnes initialement formées par l'Etat (grand Etat) et initialement formées par les entreprises privées, en donnant des précisions par département, entité publique autonome et type de profession ;
- à faire un état des lieux de l'engagement d'apprentis par le secteur privé et par branches / professions ;
- à présenter un rapport proposant des pistes pour améliorer l'engagement de l'Etat en matière de formation professionnelle et la concertation avec les acteurs privés concernés pour éviter les effets de concurrence déloyale et garantir un recrutement public responsable.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le rapport de BAK Economics paru en août 2025, sur demande de la FER Genève, avait pour mission d'analyser la concurrence entre les secteurs public et privé à Genève. En marge des conclusions de cette étude, il est apparu que les entreprises genevoises souffraient notamment de la concurrence du secteur public auprès des jeunes sortant de formation professionnelle.

Prenons le cas d'une entreprise active dans le domaine du transport, qui a offert un contrat à durée indéterminée et une rémunération de 5000 francs à un jeune, au terme de sa formation dans l'entreprise. Malgré un salaire intéressant pour une personne sans expérience professionnelle, elle n'a pu s'aligner avec l'Etat, qui a proposé 7000 francs par mois.

Ce cas est loin d'être isolé. En effet, le secteur privé peine à garder les personnes formées par les entreprises, qui les quittent dès l'apprentissage terminé, attirées par les conditions du secteur public. Il faut rappeler ici que la formation professionnelle représente un engagement important pour les entreprises. La personne en formation doit être encadrée et suivie pendant plusieurs années. Si ces entreprises fournissent cet effort, c'est pour préparer la relève et permettre au secteur concerné de rester compétitif. Pas pour former les futurs collaborateurs de la fonction publique.

Il n'est pas question ici d'empêcher cette dernière de recruter de jeunes talents. Ni à quiconque de changer de voie professionnelle. Mais l'effort de formation repose en grande partie sur les entreprises privées. Si celles-ci voient les personnes fraîchement formées les quitter une fois la formation terminée pour le secteur public, elles risquent à terme de se détourner de la formation professionnelle. Cela serait dommageable pour tout le monde. Et notamment pour la jeunesse, à laquelle la formation professionnelle offre une formidable opportunité d'entrer sur le marché du travail.

Certains seraient tentés de souligner que les entreprises n'ont qu'à mieux payer. Ce serait faire fi du fait que Genève offre déjà des salaires sensiblement plus élevés que dans le reste de la Suisse. Dans un contexte de vive concurrence, ce n'est tout simplement pas possible pour les entreprises de s'aligner sur les conditions de l'Etat.

La motion vise à rééquilibrer la dynamique de recrutement à la sortie de l'apprentissage, sans restreindre la liberté de choix des jeunes ni les capacités de l'Etat à pourvoir à ses besoins. Elle entend reconnaître et soutenir l'effort

des entreprises formatrices et organiser une concertation structurée afin que la formation professionnelle demeure une fierté genevoise et un atout durable pour la jeunesse, l'économie et la société.